

Comité syndical

Procès-verbal des délibérations

Séance du 4 mars 2021



Séance et ordre du jour

L'An deux mille vingt et un, le quatre mars, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/2/2021, s'est réuni 'Salle Parmand' du Centre de convention d'Archamps sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARBIER, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BOUVARD C, BOUVARD M, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, JOURNE, LEOTY, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PAULY, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, ROSSINELLI, SIBILLE, STEYER, TOURNIER.

Suppléants :

MM ANTHOINE, CHARBONNIER, GOURREAU, NEVES, SAUVAGET, VUILLERMOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mmes LAFARIE, MUGNIER.
MM. BUFFLIER, BURNET, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, LEBEAU-GUILLOT.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, MERMIER, METRAL.
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BLOUIN, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, CALONE, CARTIER, CAVAREC, DEFAGO, DUNAND, GILLET, GONDA, HAVEL, HERBRON, LARCHER, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MODURIER, PELLARIN, PENHOÛT, PEROU, PERRET, THOUVENIN, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER – Payeure départementale
Mmes ASSIER, CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, PERINEL, POURRAZ,
MM BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, PUANGSUDRAC, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 83

Présents : 50

Représentés par mandat : 8

Le Président ouvre la séance et donne connaissance de l'ordre du jour :

SEANCE ET ORDRE DU JOUR----- 2

- 1) Désignation du secrétaire de séance..... 4
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion précédente - 14 décembre 2020. 4
- 3) Compte-rendu des décisions prises par délégation. 4
- 4) Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes. 4

5) Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021	5
6) Taux de participations financières et contributions des communes et intercommunalités pour l'année 2021	5
7) Règlement intérieur du Comité du SYANE.....	6
8) Commission Consultative Paritaire de l'Energie - Remplacement de délégués du SYANE, membres de la commission.....	6
9) Questions diverses.	8

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur Jean-Michel JACQUES est désigné secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE - 14 DECEMBRE 2020.

Le Procès-verbal de la réunion du Comité du 14 décembre 2020, est approuvé avec l'observation suivante : Monsieur Michel ROSSINELLI, figurant dans la liste des présents, n'ayant pu suivre la séance en raison d'un problème de connexion, sera noté excusé.

Le Procès-verbal est ainsi modifié.

3) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION.

Le Président rend compte à l'assemblée des décisions prises par délégation.

Les membres du Comité prennent acte du compte-rendu des décisions prises par délégation, joint en annexe au procès-verbal.

4) RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHONE-ALPES.

Exposé du Président,

Par lettre datée du 19 janvier 2021, la Présidente de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a notifié son rapport d'observations définitives concernant la gestion du SYANE au cours des exercices 2013 à 2019. La réponse du Président du Syndicat est annexée à ce rapport.

La communication de celui-ci à la plus proche réunion de l'assemblée délibérante est rendue obligatoire par l'article L.243-5 du Code des juridictions financières. Sa présentation doit donner lieu à un débat.

Au terme de la réunion au cours de laquelle il est présenté, il peut être rendu public par la Chambre régionale des comptes et par l'organisme soumis à son contrôle.

En outre, l'article L.243-8 du Code des juridictions financières prévoit la transmission par la Chambre régionale des comptes des présentes observations définitives aux maires des communes membres du Syndicat, afin d'être présentées lors de la plus proche réunion du conseil municipal au cours de laquelle elles donnent lieu à un débat.

Cette procédure conclura un contrôle engagé par lettre du 25 mars 2019 adressée par la Présidente de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- ◆ Contrôle organique : gouvernance du Syndicat, situation financière et fiabilité des comptes, commande publique et gestion du personnel ;
- ◆ Modèle juridique et financier du Syndicat ;
- ◆ Maîtrise des risques induits par la diversification des activités, notamment le très haut débit et l'exploitation de réseaux de chaleur ;
- ◆ Exercice de la compétence éclairage public, dans le cadre d'une enquête régionale.

Les membres du Comité :

- **Prendent acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes relatif à la gestion des comptes et du Syndicat pour les exercices 2013 à 2019 transmis le 19 janvier 2021,**
- **Prendent acte de sa transmission aux délégués du Syndicat, le 25 février 2021, à l'occasion de la convocation de la réunion de l'assemblée délibérante du 4 mars 2021,**
- **Prendent acte de la tenue d'un débat au sein de l'assemblée délibérante.**

5) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2021.

Exposé du Président,

Dans le cadre des dispositions législatives, les Collectivités Territoriales de plus de 3.500 habitants et les Etablissements Publics regroupant des Collectivités de plus de 3.500 habitants doivent tenir un débat sur les orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget.

Les membres du Comité sont invités à débattre sur les orientations budgétaires en recettes et en dépenses pour l'année 2021.

Le Rapport établi pour la tenue du DOB 2021 a été présenté à la Commission des finances le 18 février et à la Commission des Ressources humaines et de l'administration générale le 24 février. Il est joint en annexe au présent compte-rendu.

Débat,

Mme OLLIVIER, payeure départementale, invitée à intervenir par le Président précise que la tenue des comptes qu'elle a effectuée n'a pas donné lieu à des observations par la Chambre régionale des comptes.

Les membres du Comité prennent acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021.

6) TAUX DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES POUR L'ANNEE 2021

Exposé du Président,

Par délibération du 14 décembre 2020, le Comité a fixé les taux de participations financières et contributions des communes et intercommunalités pour l'année 2021.

Une précision est absente de cette délibération qu'il convient donc d'amender. Elle concerne la mention spécifiant que le Syndicat, dans le cadre des appels à projets (AAP) rénovation des bâtiments publics, conserve la vente des CEE jusqu'à un montant de 15 000 € par projet.

Par conséquent, le tableau figurant dans la délibération précitée doit être complété de la manière suivante :

Gestion mutualisée du dépôt et de la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) des collectivités adhérentes - Modalités de reversement	
Dans le cadre des CEE générés par les Collectivités adhérentes au service de « Conseiller en Energie » du SYANE	100% du produit de la vente
Autres Collectivités	85% du produit de la vente
Dans le cadre spécifique des CEE générés par les projets lauréats aux AAP rénovation énergie du SYANE	Si le produit de la vente des CEE est > 15 000 € : le produit de la vente restant après retenue d'un montant de 15 k€ est reversé à la collectivité du projet lauréat. Si le produit de la vente des CEE est < 15 000 € : la somme est conservée par le SYANE

Les membres du Comité sont invités :

- à approuver cette précision concernant les taux de participations et de contributions financières, et autres cotisations, pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

7) REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DU SYANE.

Exposé du Président,

Suite au renouvellement des instances délibératives du Syndicat, il est proposé d'adopter le Règlement intérieur du Comité du SYANE.

Ce règlement intérieur précise les conditions de fonctionnement des assemblées, ainsi que les modalités d'installation des membres du Comité.

Le projet de Règlement intérieur du Comité a été présenté à la Commission des finances le 18 février et à la Commission des Ressources humaines et de l'administration générale le 24 février. Il est joint au présent compte-rendu.

Les membres du Comité sont invités :

- à adopter le Règlement intérieur du Comité du SYANE.

1 voix Contre - M. ROSSINELLI.

Adopté.

8) COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE - REMPLACEMENT DE DELEGUES DU SYANE, MEMBRES DE LA COMMISSION.

Exposé du Président,

Le Président expose que la loi n° 2015-992, relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte et promulguée le 17 août 2015, introduit, en son article 198, la création d'une Commission consultative entre tout Syndicat Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre dudit Syndicat.

Cette Commission a pour objectif de « coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter les échanges de données ».

Le SYANE, autorité organisatrice de la distribution de l'électricité pour les communes sous concession ENEDIS, a donc créé, le 15 décembre 2015, une Commission consultative qui regroupe l'ensemble des EPCI à fiscalité propre de la Haute-Savoie.

Cette Commission consultative est paritaire, c'est-à-dire constituée d'autant de membres du SYANE que des EPCI-FP. Elle est composée de 88 délégués :

- 44 pour les EPCI à fiscalité propre, désignés par les 3 Communautés d'Agglomération et les 18 Communautés de communes de la Haute-Savoie, et une Communauté d'Agglomération de la Savoie (au titre de la commune de LA GIETTAZ dont la distribution d'électricité est assurée par la Régie de THONES),
- 44 pour le SYANE, désignés parmi les 83 membres titulaires (+ 35 suppléants) de son Comité, dont la liste est rappelé ci-dessous :

AEBISCHER	Christian
AMADIO	Jean-Pierre
AMOUDRY	Jean-Paul
BACHELLARD	Christian
BARBIER	Alain
BAUD-GRASSET	Joël
BOISIER	Lucien
BOUCHET	Estelle

GILLET	Bruno
GOURDIN	Margaret
GOURREAU	Georges
HACQUIN	Pierre
JACQUES	Jean-Michel
JOURNE	Jean-Pierre
LARCHER	Patrick
LEOTY	Christian

BOUCLIER	Stéphane	MATHIAN	Noël
BOUVARD	Christian	MERMIER	Arlette
BRUNO	Vanessa	MUGNIER	Magali
CAVAREC	Pierre-Emmanuel	NEVES	Manuel
CHARBONNIER	Claude	OBERLI	Gérard
CHASSAGNE	Eric	PARIS	Pascale
CHENEVAL	Paul	PAULY	Gilbert
COUTIER	Patrice	PENHOÛT	Anthony
DALL'AGLIO	Sandrine	PERRISSIN-FABERT	Georges
DEAGE	Joseph	PEUGNIEZ	Eric
DESCHAMPS	Fernand	RATSIMBA	David
DETURCHE	Sandrine	SIBILLE	Jacques
FRANCOIS	Gilles	TARAGON	Sylvie
GENOUD	Marc	VUILLERMOZ	Patrick

Parmi les 44 délégués du SYANE nommés le 15 octobre 2020, 2 délégués étaient d'ores et déjà désignés par leur EPCI-FP comme membre de la commission. Ainsi il convient de les remplacer.

Après en avoir appelé aux candidatures et en avoir délibéré, le Comité syndical est invité :

- a désigné Monsieur Jean-Pierre CHENEVAL et Madame Caroline BILLOT (en remplacement de Messieurs Paul CHENEVAL et Marc GENOUD) pour siéger en qualité de titulaires au sein de la Commission consultative du SYANE et de l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre de son territoire :

AEBISCHER	Christian	GILLET	Bruno
AMADIO	Jean-Pierre	GOURDIN	Margaret
AMOUDRY	Jean-Paul	GOURREAU	Georges
BACHELLARD	Christian	HACQUIN	Pierre
BARBIER	Alain	JACQUES	Jean-Michel
BAUD-GRASSET	Joël	JOURNE	Jean-Pierre
BILLOT	Caroline	LARCHER	Patrick
BOISIER	Lucien	LEOTY	Christian
BOUCHET	Estelle	MATHIAN	Noël
BOUCLIER	Stéphane	MERMIER	Arlette
BOUVARD	Christian	MUGNIER	Magali
BRUNO	Vanessa	NEVES	Manuel
CAVAREC	Pierre-Emmanuel	OBERLI	Gérard
CHARBONNIER	Claude	PARIS	Pascale
CHASSAGNE	Eric	PAULY	Gilbert
CHENEVAL	Jean-Pierre	PENHOÛT	Anthony
COUTIER	Patrice	PERRISSIN-FABERT	Georges
DALL'AGLIO	Sandrine	PEUGNIEZ	Eric
DEAGE	Joseph	RATSIMBA	David
DESCHAMPS	Fernand	SIBILLE	Jacques
DETURCHE	Sandrine	TARAGON	Sylvie
FRANCOIS	Gilles	VUILLERMOZ	Patrick

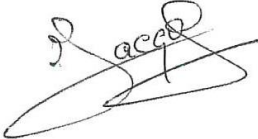
Adopté à l'unanimité.

9) QUESTIONS DIVERSES.

Néant.

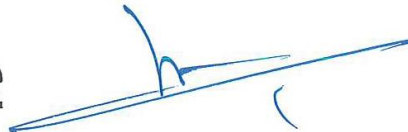
L'ordre du jour étant épuisé et le chapitre des questions diverses clos, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 11h30.

Le Secrétaire de Séance,



J.M JACQUES

Le Président,



J.P AMOUDRY